Le communiqué du Conseil des ministres du 31 janvier 2018

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des ministres, mercredi 31 janvier à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat présente, au nom de la Nation, ses condoléances attristées aux populations de Saint- Louis, particulièrement à la famille de Fallou Diakhaté, jeune pêcheur sénégalais qui a perdu la vie, suite à un incident au large des côtes mauritaniennes.

Au regard des actions notables déjà réalisées pour améliorer le dispositif d'encadrement, d'équipement et de financement des acteurs du secteur de la pêche, le Président de la République invite le Gouvernement à amplifier les efforts soutenus de modernisation du secteur ainsi que le respect des prescriptions relatives l'immatriculation des pirogues et à la sécurisation de l'exercice de leurs activités dans les zones nationales et internationales de pêche réglementées.

Dans ce cadre, le Président de la République réitère l'engagement constant du Sénégal à œuvrer à la consolidation, par le dialogue et la concertation, des liens séculaires et des relations de bon voisinage entre les peuples sénégalais et mauritaniens.

Poursuivant sa communication autour de la modernisation de la gestion des déchets solides urbains, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement l'impératif d'assurer, en partenariat avec les collectivités territoriales, l'amélioration significative et durable du cadre de vie des populations à travers la modernisation soutenue du système de collecte, de traitement et de valorisation des déchets solides urbains.

Ainsi, le Président de la République invite le Premier Ministre :

- à diligenter, sans délai, au niveau national et dans l'agglomération de Dakar en particulier, un audit technique et financier du dispositif de gestion des déchets solides urbains qui évaluera également, l'efficacité et l'efficience de toutes les ressources humaines et financières spécialement mobilisées, par l'Etat, pour assurer le nettoiement systématique et le ramassage adéquat des ordures dans la capitale;
- à accélérer la modernisation de la décharge de Mbeubeuss et à encadrer l'ouverture de décharges contrôlées dans les communes ;

• à engager avec tous les acteurs impliqués, un processus de concertations en vue de la mise en œuvre consensuelle d'une stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets solides urbains.

Enfin, le Chef de l'Etat exhorte le Gouvernement à intensifier le Programme national d'amélioration du cadre de vie avec l'installation de mobiliers urbains adaptés, ainsi que l'aménagement et la réhabilitation, sur l'ensemble du territoire national, de places publiques, d'espaces verts et des sites indispensables à la promotion d'une qualité de vie meilleure dans nos localités.

Abordant la dynamique de rénovation de la fonction publique locale, le Président de la République engage le Gouvernement à renforcer en permanence les capacités des agents en service dans les collectivités territoriales, en vue d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers et de mieux conduire les programmes et projets de développement territorial dans le cadre des compétences transférées.

Concluant son propos sur ce point, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à prendre les dispositions requises en vue de l'opérationnalisation, dans les meilleurs délais, du Conseil supérieur de la Fonction publique locale afin de déployer tous les mécanismes opérationnels et professionnels de gestion des ressources humaines régulièrement recrutées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le Chef de l'Etat a terminé sa communication sur son agenda diplomatique. A ce titre, il s'est réjoui du choix porté sur le Sénégal pour abriter le Bureau sous régional de la FAO, à la suite d'une compétition rigoureuse. Il a cet effet, félicité le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural qui a coordonné la préparation de notre dossier de candidature.

Le Premier ministre a transmis au Président de la République les chaleureuses félicitations du Gouvernement pour le choix porté sur sa personne et notre pays, pour présider le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, pour la promotion de l'éducation, de la science, la technologie et l'innovation, à l'occasion du Sommet de l'Union Africaine. Il a ensuite axé sur communication sur la politique de renouveau urbain et les filières agricoles émergentes avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'action gouvernementale.

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation africaine et internationale.

Le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point sur la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait un exposé exhaustif sur déroulement de la campagne de commercialisation de l'arachide 2017-2018.

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a rendu compte de la mise en place des Délégations du Service Public (DSP) de l'eau en milieu rural.

Le ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions a fait le point sur le traitement des cahiers de doléances 2017.

Le ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Concluant le débat général, le Chef de l'Etat s'est félicité de l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi relatif à la création d'un régime de pension complémentaire de retraite des fonctionnaires civils et militaires, en application des recommandations issues de la Conférence sociale d'avril 2017 et des conclusions des travaux du comité ad-hoc Etat – Syndicat, et du projet de décret portant statut du personnel de la Recherche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

En effet, la mise en place d'un régime complémentaire obligatoire de pension permettra aux bénéficiaires, d'améliorer de manière significative, le niveau de leur pension de retraite et de conserver, un niveau de vie proche de celui qu'ils avaient pendant leur vie active.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention portant création de l'Agence de gestion des ouvrages communs de Sambangalou et du réseau de transport de l'énergie électrique de l'OMVG, signée à Addis-Abeba, le 29 janvier 2016 ;
- Projet de loi portant création d'un régime complémentaire de pension de retraite des fonctionnaires civils et militaires ;
- Projet de décret portant statut du personnel de la Recherche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Mouhamadou Diop, Commissaire aux Enquêtes économiques, est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie, en remplacement de Monsieur Mor Ndiaye MBAYE;
- Monsieur Mamadou Alpha SIDIBE, Géographe, est nommé Directeur de l'Aménagement et de la Restructuration des Zones d'Inondation au ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de Vie, en remplacement de Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le Secrétaire général du Gouvernement Porte-parole